

**ARRÊTÉ DEP-2024-242 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE TAILLEUR DE PIERRE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 6 février 2013 portant création du certificat d'aptitude professionnelle tailleur de pierre ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle tailleur de pierre pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Frédéric LETOFFE, professionnel

Vice-président :

Monsieur Yannick VANSSE, enseignant

Enseignants :

Monsieur Luc LEBLOND

Madame Corinne GREMAUD

Professionnels :

Monsieur Benjamin CAPON

Monsieur Sébastien D'ELIA

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER